

*Vincent Regnault, Avocat
Chef de service
Affaires réglementaires et réclamations
Ligne directe : (514) 598-3102
Télécopieur : (514) 598-3839
Courriel : vregnaultt@gazmetro.com
Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com*

PAR SDÉ ET PAR MESSAGER

Montréal, le 26 février 2013

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse
800, Place Victoria – bureau 2.55
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif de Société en commandite Gaz Métro à compter du 1^{er} octobre 2012
Notre dossier : 312-00530, Phase 2
Dossier Régie : R-3809-2012

Chère consœur,

La décision D-2013-003 fixait au 27 février 2013, midi, la limite afin que nous vous transmettions les réponses aux diverses demandes de renseignements reçues dans le cadre de la phase 2 du présent dossier. Malgré tous les efforts déployés par les équipes internes, Gaz Métro ne sera pas en mesure de respecter ce délai. En conséquence, nous demandons à la Régie de bien vouloir prolonger le délai imparti jusqu'au 1er mars 16h00.

Nous espérons le tout conforme et vous prions d'agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Nathalie Longval,
en l'absence de*

Vincent Regnault
VR/mm